

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 5 septembre 2018**

Nombre de conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 08

Date de convocation : 31 août 2018  
Séance débutée à : 19h

Sous la présidence de Patrice BOURCET

Présents : Rose MILO, Dominique VOLLES, François LEROY, Sylvie ROUX, Sylvain TARILLON, Sandrine HUMBERT, François HARMAND

Absents avec excuse : Josyane RODRIGUES représentée par Sylvie ROUX, Coralie HUGUET

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sandrine HUMBERT

**POINT N° 1 : Approbation des procès-verbaux des séances des 27 juin et 27 juillet 2018**

**Approuvé à l'unanimité**

**POINT N°2 : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales**

Vu la délibération du conseil métropolitain du 9 juillet 2018 concernant la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2018

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la répartition adoptée par le conseil métropolitain.

**Approuvé à l'unanimité**

**POINT N°3 : Autorisation de signature d'une convention de maîtrise foncière opérationnelle avec l'EPFL**

Vu la délibération du 27 juillet 2018 dans laquelle le conseil municipal de Mey a accepté de présenter à l'EPFL un acheteur, M. Pitruzzella, pour la maison 2 place de l'église,

Considérant que, suite à ce projet d'acquisition, une nouvelle convention qui organise les modalités de cession de ce bien, doit être signée avec l'EPFL. Ce projet de convention est joint en annexe.

Considérant que le prix de cession étant de 170 000 €, il reste à la charge de la commune le remboursement du solde de ce bien, à savoir 39 780 €, qui seront remboursés selon l'échéancier ci-joint.

Il est proposé au conseil municipal :

- \_ d'autoriser l'EPFL à céder le bien à M. Pitruzzella
- \_ d'autoriser le maire à signer la nouvelle convention avec l'EPFL
- \_ d'autoriser le remboursement du solde suivant l'échéancier ci-joint

**Adopté à l'unanimité**

#### **POINT N° 4 : Vente de matériel communal**

Considérant l'intérêt pour la commune de vendre du matériel communal qui n'est pas utilisé,

Il est proposé au conseil municipal la vente des biens suivants :

- \_ une table de ping-pong
- \_ un baby-foot
- \_ un pulvérisateur avec cuve de 200l, l'enrouleur, la lance d'arrosage (jamais utilisé)
- \_ les jardinières suspension JIFLOR

Compte tenu du prix d'achat et de l'état du matériel, il est proposé de vendre

La table de ping pong : 150 €

Le baby foot : 300 €

Le pulvérisateur et accessoires : 1500€

Les jardinières : 1000€

Il est proposé au conseil municipal

- d'autoriser la vente de ce matériel
- d'autoriser le maire de signer tout document relatif à ces ventes

**1 contre François LEROY**

**Adopté à la majorité**

Publié le 07 septembre 2018